



POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR À L'OZONE (O₃)

DÉCLENCHEMENT DE LA PROCÉDURE D'ALERTE (ALERTE ROUGE)

Le pic de pollution atmosphérique a dépassé le deuxième niveau des seuils fixés par arrêté préfectoral, au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine pour l'ensemble de la population.

POPULATIONS SENSIBLES ET VULNÉRABLES



Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes âgées, souffrant de maladies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, asthmatiques...

Mais également les personnes se reconnaissant sensibles et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors de ces pics de pollution (personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

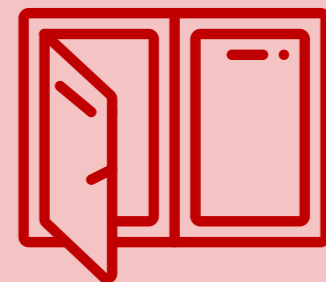
GESTES À ADOPTER POUR PROTÉGER VOTRE SANTÉ



Évitez la pratique d'activités physiques ou sportives en plein air. Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues.



Évitez les sorties l'après-midi, surtout lorsque l'ensoleillement est maximal.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.

DANS TOUS LES CAS



En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin



Privilégiez des sorties plus brèves et qui demandent le moins d'effort

POPULATION GÉNÉRALE



Réduisez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses (dont les compétitions). Celles en intérieur peuvent être maintenues.



En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin